



DELIBERATION

Objet : Installation du Conseil Municipal

Le 21 mars 2026, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Bernadette PONSON, Doyenne d'âge de l'Assemblée,

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Emmanuel ROBERT, Marie MONTET, Louis BELLE, Muriel SPADA, Cyrille CHAPOT, Bernadette PONSON, Niyazi KARA, Maryline PIOT, Ludovic MAGALHAES, Cheryl-Anne GAUTHIER, Stéphane FAVEYRIAL, Isabelle BOIS, Taner KAYNAR, Morgane DELORME, Fabien CHAPARD, Noélia SEGUIN, Marcel JACOB, Elena BALLANDRAS, Eric LAGER, Chloé PETIT, Ludovic CEYTE, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA

Secrétaire : Monsieur Marc MONTEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-7 ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 proclamés par le bureau centralisateur ;

Considérant que le Conseil municipal a été élu au complet à l'issue du scrutin du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation des conseillers municipaux élus ;

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à se réunir de plein droit, au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le Conseil Municipal a été élu au complet, en vue de son installation à la suite du renouvellement général intervenu lors des élections municipales.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 2121-12, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de cette première réunion.

La séance d'installation a pour objet de constater la composition du nouveau Conseil municipal issue du scrutin et de procéder à l'installation officielle des conseillers municipaux élus dans leurs fonctions. L'installation du Conseil municipal marque le point de départ de l'exercice du mandat des conseillers municipaux.

Ainsi, lors de cette séance :

- Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux,
- Le quorum a été vérifié,
- Il a été rappelé que tous les sièges des conseillers municipaux ont été pourvus le 15 mars 2026,
- Les résultats obtenus par chacune des listes candidates et leur traduction en nombre de sièges au sein de l'assemblée délibérante, conformément aux articles L 260 et L 262 du Code Electoral, ont été rappelés,
- Les membres du Conseil municipal ont été déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Bernadette PONSON :

- **PREND ACTE** de l'installation de :

François DRIOL	Marie MONTET	Taner KAYNAR
Pascale DUMAZET	Louis BELLE	Morgane DELORME
Pierre-Julien MARRET	Muriel SPADA	Fabien CHAPARD
Céline MONTAGNON	Cyrille CHAPOT	Noélia SEGUIN
Marc MONTEUX	Bernadette PONSON	Marcel JACOB
Marie-Claire GRANGE	Niyazi KARA	Elena BALLANDRAS
Eric VOCANSON	Maryline PIOT	Eric LAGER
Hélène FABRE	Ludovic MAGALHAES	Chloé PETIT
Carl INCORVAIA	Cheryl-Anne GAUTHIER	Ludovic CEYTE
Nicole BRUEL	Stéphane FAVEYRIAL	Véronique BLOMME
Emmanuel ROBERT	Isabelle BOIS	Pascal CAMPEGGIA

dans leurs fonctions de conseillers municipaux à compter de ce jour.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 mars 2026

**La doyenne de L'Assemblée,
Bernadette PONSON**



**Le secrétaire de séance,
Marc MONTEUX**

